

REGLEMENT DU TRAIL DES TRUFFIERES DU 15 NOVEMBRE 2026

1 – ORGANISATION

L'Association Courir Libre en Tricastin organise le Trail des Truffières, course pédestre disputée sur monotraces et chemins balisés, courue en **semi auto suffisance** (port de bidon ou Camel-back obligatoire) sur une distance de 13 20, 28 ou 48 km avec un départ et une arrivée à Saint Paul Trois Châteaux – Gymnase du Resseguin. Cette course est ouverte à tous hommes ou femmes licenciés ou non à partir de **JUNIOR**. Sur place, vous disposerez de sanitaires : WC, douches.

2 – ADMISSION

Conformément à la loi du 23/03/99, les inscriptions ne seront enregistrées que sur présentation d'une licence sportive en cours de validité ou pour les non-licenciés d'un certificat de non contre-indication de la course à pied en compétition datant de moins d'un an. En l'absence de l'un ou de l'autre de ces documents pas de dossard possible.

3 – INSCRIPTION

CATEGORIES D'AGE

Les catégories d'âge concernent l'année civile, qui débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Elles se déterminent en fonction de l'âge atteint au cours de l'année (âge au 31 décembre).

Vétéran 40 ans et plus **Junior** 18 et 19 ans

Senior 23 à 39 ans **Espoir** 20 à 22 ans

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la **FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ;
- ou d'un **certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie, ou du PPS Parcours prévention santé de moins de 3 mois avant la date de la course Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

Les inscriptions ne seront effectives qu'à réception du bulletin d'inscription complété et signé avec le paiement des droits d'inscription et accompagné d'une photocopie de licence en cours de validité ou d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an à la date du Trail. Clôture des inscriptions le jour de la course à 8 heures 30. **le certificat médical sera conservé par l'organisation.**

4 – RETRAIT DES DOSSARDS

Dimanche 15/11/2026 : à partir de 6H30 jusqu'à 8H30 au gymnase du Resseguin.

DOSSARD APPARENT PENDANT LA COURSE

5 – DEPARTS ET PARCOURS

Dimanche 15/11/2026

08H00 : départ du 48 km individuel

08H00 : départ du 28 km

09H00 : départ du 20 km individuel

09H30 : départ 13 km individuel

09H30 : départ de la randonnée

Durée de course 48 KM limitée à 7 heures. Barrière horaire au terme de la boucle de 28km à 11h30
Les coureurs seront classés sur le 28 km.

Bulletin d'inscription en ligne sur le site : <http://courirlibreentricastin.net>

6 – SECURITE

Il est interdit de suivre le coureur avec un véhicule motorisé ou non. Le parcours sera balisé avec de la rubalise (rouge et blanche) et un fléchage

7 – ASSISTANCE

1 poste de ravitaillement liquide et solide sur le 13 km, 1 poste de ravitaillement liquide et solide et 1 point d'eau sur le 21 km, 2 postes de ravitaillement liquide et solide et 1 point d'eau sur le 28 km, 4 postes de ravitaillement liquides et solides et 2 points d'eau sur le 48 km et un ravitaillement aux arrivées, un poste de contrôle (passage obligatoire) et un poste de sécurité seront installés le long du parcours.

PAS DE GOBELETS EN PLASTIQUE DISTRIBUÉS

8 – RECOMPENSES

Aux 3 premiers "scratch" et au premier de chaque catégorie hommes, femmes et un challenge club. Il n'y aura pas de cumul. Un lot sera remis aux 500 premiers inscrits,

9 – CONDITIONS GENERALES

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout coureur manquant à l'esprit des courses "nature" : respecter le balisage, respecter l'environnement, obligation de porter assistance à toute personne en danger jusqu'à l'arrivée des secours.

Tous les concurrents s'engagent, par leur inscription, à respecter le présent règlement.

10 – ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une police de responsabilité civile et décline toute responsabilité en cas d'accident physiologique immédiat ou futur.

11 – DROITS D'IMAGE

Les participants par l'acceptation de ce règlement donnent aux organisateurs autorisation d'utiliser et de diffuser toutes les images ou les films de la course.

12 – ANNULATION DU FAIT DU COUREUR

Aucun remboursement ne sera effectué